RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES

FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DE LOT-ET-GARONNE

Exercice clos le 31 décembre 2024

SOMMAIRE

1. RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
2. COMPTES ANNUELS
3. RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Expertise Comptable
Audit & Conseil

Associés
Commissaires aux comptes

Éric CHAVANON
Vincent MICHAUD
Aurélie LAMARQUE
Eric BOISSEL
Barbara OLLÉ-MAUREL

FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DE LOT-ET-GARONNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la Fédération des Œuvres Laïques de Lot-Et-Garonne,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DE LOT-ET-GARONNE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les méthodes de détermination de la valeur d'inventaire des immobilisations, des amortissements et des créances, ainsi que les modalités de rattachement et de traitement des subventions, qui sont décrites dans l'annexe dans la note « Règles et méthodes comptables ».

755, avenue du Général Leclerc
47000 AGEN
Tél : 05 53 77 97 79
auditrso@orcom.fr

ORCOM AUDIT RSO
Société de Commissaires aux Comptes membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Grande Aquitaine

S.A.S AU CAPITAL DE 75.000 €
RCS AGEN 393 376 140
N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE :
FR 48 393 376 140

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Agen, le 7 mai 2025

Pour ORCOM AUDIT RSO,

A.LAMARQUE

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Grande Aquitaine

Bilan Actif
LIGUE DE L ENSEIGNEMENT 47 - Périodes de : 01/2024 à 12/2024

ACTIF	Brut 2024	Amortissement 2024	Net 2024	Net 2023
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	53 224,45	47 427,30	5 797,15	3 778,02
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 403 925,47	34 712,77	1 369 212,70	1 374 682,66
Constructions	19 867 868,88	12 862 355,48	7 005 513,40	7 733 858,19
Installations techniques, matériel et outillage industriel	599 951,11	456 910,98	143 040,13	151 329,76
Autres	1 112 122,76	845 025,71	267 097,05	243 142,79
Depreciation des Immobilisations		62 996,97	-62 996,97	-73 646,12
Immobilisations corporelles en cours				11 541,92
Immobilisations financières				
Participations	999,00		999,00	999,00
Créances rattachées à des participations	327,15		327,15	327,15
Autres titres immobilisés	160 380,05	66 672,00	93 708,05	93 509,80
Prêts	530 390,85		530 390,85	530 390,85
Autres	454,00		454,00	1 904,00
TOTAL I	**23 729 643,72**	**14 376 101,21**	**9 353 542,51**	**10 071 818,02**
Actif circulant				
Avances et acomptes sur commandes	53 274,78		53 274,78	20 408,55
Créances				
créances clients et comptes rattachés	420 827,06	67 802,92	353 024,14	651 899,83
Autres	799 969,80	7 830,04	792 139,76	708 172,14
Disponibilités	3 288 977,36		3 288 977,36	2 785 961,73
Charges constatées d'avance	109 911,69		109 911,69	125 041,64
TOTAL II	**4 672 960,69**	**75 632,96**	**4 597 327,73**	**4 291 483,89**
TOTAL GENERAL	**28 402 604,41**	**14 451 734,17**	**13 950 870,24**	**14 363 301,91**

orcom Expertise Comptable Audit & Conseil | Audit RSO

Bilan Passif
LIGUE DE L ENSEIGNEMENT 47 - Périodes de : 01/2024 à 12/2024

PASSIF	Exercice 2024	Exercice 2023
Fonds associatifs		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	5 358 859,09	5 358 859,09
Report à nouveau	1 376 110,85	1 655 850,64
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	83 122,17	-279 739,79
Autres fonds associatifs		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	424 016,46	494 674,52
Provisions réglementées	782 266,13	782 598,13
TOTAL I	**8 024 374,70**	**8 012 242,59**
Provisions		
Provisions pour risques	278 313,02	345 513,22
TOTAL II	**278 313,02**	**345 513,22**
Fonds reportés et dédiés		
Sur subventions de fonctionnement	39 750,00	
Sur autres ressources	4 000,00	
TOTAL III	**43 750,00**	
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	4 357 030,68	4 845 954,31
Emprunts et dettes financières diverses	31 167,55	37 826,58
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	202 917,25	117 246,56
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	251 760,58	187 062,77
Dettes fiscales et sociales	413 713,00	408 843,17
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	22 783,79	33 734,34
Autres dettes	123 745,54	167 704,09
Produits constatés d'avance	201 314,13	207 174,28
TOTAL IV	**5 604 432,52**	**6 005 546,10**
TOTAL GENERAL	**13 950 870,24**	**14 363 301,91**

Compte de Résultat
LIGUE DE L ENSEIGNEMENT 47 - Périodes de : 01/2024 à 12/2024

Libellé	Exercice 2024	Exercice 2023
Produits d'exploitation :		
Cotisations	100 347,80	95 815,85
Ventes de marchandises	90 895,01	93 442,66
Production vendue (biens et services)	4 000 965,14	4 721 166,28
Montant net du chiffre d'affaires	**4 091 860,15**	**4 814 608,94**
Subventions d'exploitation	690 307,77	660 789,71
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	67 741,38	68 407,60
Autres produits	391 439,87	469 963,57
Total I	**5 341 696,97**	**6 109 585,67**
Charges d'exploitation :		
Achats de marchandises	750,49	13 112,58
Autres achats et charges externes	2 147 254,56	2 793 369,66
Impôts, taxes et versements assimilés	166 354,19	199 397,73
Salaires et traitements	1 405 068,11	1 580 288,29
Charges sociales	344 702,84	410 183,33
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	875 949,90	895 987,55
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	257,53	
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	9 723,45	12 698,17
Dotations aux provisions	48 775,65	45 176,33
Autres charges	150 378,70	150 295,68
Engagement à réaliser sur ressources affectées	43 750,00	
Total II	**5 192 965,42**	**6 100 509,32**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**148 731,55**	**9 076,35**
Produits financiers :		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	378,42	264,30
Autres intérêts et produits assimilés	2 203,99	1 967,52
Total III	**2 582,41**	**2 231,82**
Charges financières :		
Intérêts et charges assimilées	122 072,19	122 311,58
Total IV	**122 072,19**	**122 311,58**
2. RESULTAT FINANCIER (III- IV)	**-119 489,78**	**-120 079,76**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	**29 241,77**	**-111 003,41**
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion	13 721,38	38 800,23
Sur opérations en capital	80 918,55	81 953,78
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	92 810,82	94 582,43
Total V	**187 450,75**	**215 336,44**
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion	21 069,87	16 330,47
Dotations aux provisions et dépréciations et transferts de charges	6 524,48	267 590,35
Total VI	**27 594,35**	**283 920,82**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**159 856,40**	**-68 584,38**
Participation des salariés aux résultats (IVII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	**105 976,00**	**100 152,00**
Total des produits (I + III + V)	**5 531 730,13**	**6 327 153,93**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**5 448 607,96**	**6 606 893,72**
Excédent ou Déficit	**83 122,17**	**-279 739,79**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	*32 787,42*	*43 064,64*
TOTAL	***32 787,42***	***43 064,64***
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	*32 787,42*	*43 064,64*
TOTAL	***32 787,42***	***43 064,64***

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES
DE LOT ET GARONNE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'ANNEE 2024

PREAMBULE

L'exercice clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.
Le total du bilan de l'exercice est de 13 950 870.24€.
Le résultat net comptable est un excédent de 83 122.17€.
Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

OBJET SOCIAL

La Fédération a pour but, au service de l'idéal laïque, démocratique et républicain, de contribuer au progrès de l'éducation sous toutes ses formes. Elle fédère et rassemble des personnes morales et des membres animés de ce même esprit.

NATURE ET PERIMETRE DES MISSIONS SOCIALES

La Fédération participe à l'élaboration démocratique et à la mise en œuvre des politiques publiques, d'éducation, de formation, d'action culturelle, sportive et sociale sur le territoire départemental. Mouvement d'éducation populaire, elle se donne pour mission d'être un mouvement d'éducation laïque, un mouvement social, un mouvement d'idées et une organisation de l'économie sociale.

MOYENS MIS EN OEUVRE

Afin de réaliser ses objectifs, la Fédération dispose de plusieurs biens immobiliers, dont elle est propriétaire, qu'elle exploite pour ses activités propres ou loue à d'autres associations, et de conventions de partenariat pour les biens dont elle n'est pas propriétaire. Pour mener à bien ses missions, elle a employé 56.92 ETP salariés au 31/12/2024.

Libellé	Adresse	Catégorie	Année d'acquisition	Exploitation
Siège	108 rue Fumadelles 47000 Agen	Administration	1968/1974	Exploitation propre
Camieta	420 rte de Souhara 64122 Urrugne	Centre de vacances	2010	Exploitation propre
Ispe Larrigade	6089 rte des lacs 40600 Biscarrosse	Centre de vacances	1984	Exploitation propre
Rue de la Masse	39 à 41 rue de la Masse 47000 Agen	Ets hébergement	1973	Loué à Solincité
Foyer la Couronne	14 rue du Docteur Louis Brocq 47550 Boé	Ets médico social	1973/1974	Loué à l'ALGEEI
Foyer la Ferrette	Lieu dit la Ferrette 47330 Castillonnès	Ets médico social	2001	Loué à l'ALGEEI
CMPP Villeneuve	34 av Ernest Laffont 47300 Villeneuve sur Lot	Ets médico social	1999	Loué à l'ALGEEI
Foyer les Cigalons	6 rue de l'Eglise 40170 Lit et Mixe	Ets médico social	1983	Loué à l'ALGEEI
Serbat	Lieu dit Serbat 47340 Laroque Timbaut	Divers	1980	Loué à l'ALGEEI par bail emphytéotique
Artigues	65710 Campan	Centre de vacances		Convention de partenariat d'exploitation avec l'ADPEP 65

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'activité
- Permanence des méthodes comptable d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Valorisation

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.
Pour chaque catégorie d'immobilisation, l'analyse du caractère décomposable ou non est faite lors de son enregistrement. Ainsi une immobilisation qui possède un ou plusieurs éléments significatifs dont la durée d'utilisation est différente est identifiée par composant.

Les frais d'acquisition (Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations incorporelles et corporelles) ont été constatés en charge sur option.

Amortissement

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis sur la base de leur durée réelle d'utilisation prévue par l'entreprise.

Participation, créances rattachées et autres titres immobilisés

Valorisation

La valeur brute est constituée par le coût d'achat.
Les frais d'acquisition (Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations financières) ont été constatés en charge sur option.

Dépréciation

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Dépréciation

Des dépréciations sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité pouvant exister à la date de clôture des comptes.

Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

Convention de Financement

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits de l'association lorsque :

- Cette dernière a reçu une notification d'une collectivité locale (par acte administratif) ou d'un organisme financeur
- Et/ou qu'une convention de financement a été signée entre les parties

Les subventions de fonctionnement accordées pour plusieurs exercices à l'association sont réparties en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en « produits constatés d'avance ».

Les subventions d'investissement ayant servi à financer des biens enregistrés à l'actif en immobilisations corporelles et amortissables sont reprises au compte de résultat de chaque exercice au rythme de l'amortissement des biens financés.

Les subventions d'investissement ayant servi à financer des biens enregistrés à l'actif en immobilisations corporelles et non amortissables sont inscrites au passif dans les fonds associatifs.

Les opérations de l'exercice se résument ainsi :

	Charges	**Produits**	**Résultat**	***Rappel 2023***
Opérations d'exploitation	5 192 965.42 €	5 341 696.97 €	148 731.55 €	*9 076.35 €*
Opérations financières	122 072.19 €	2 582.41 €	-119 489.78 €	*-120 079.76 €*
Opérations exceptionnelles	133 570.35 €	187 450.75 €	53 880.40 €	*-168 736.38 €*
Total	5 448 607.96 €	5 531 730.13 €	**83 122.17 €**	*-279 739.79 €*

ACTIF IMMOBILISE

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Sorties	Valeur brute fin exercice
I -INCORPORELLES	**50 212.45 €**	**5 408.40 €**	**2 396.40 €**	**53 224.45 €**
II - CORPORELLES				
Terrains	1 403 925.47 €			1 403 925.47 €
Constructions	19 817 510.77 €	50 358.11 €		19 867 868.88 €
Installations techniques Matériel et Outillage	584 354.72 €	18 830.93 €	3 234.54 €	599 951.11 €
Autres immobilisations	1 044 201.26 €	85 221.50 €	17 300.00 €	1 112 122.76 €
Immobilisations en cours	11 541.92 €	16 332.17 €	27 874.09 €	
TOTAL II	*22 861 534.14 €*	*170 742.71 €*	*48 408.63 €*	*22 983 868.22 €*
TOTAL I+II	**22 911 746.59 €**	**176 151.11 €**	**50 805.03 €**	**23 037 092.67 €**
III - FINANCIERES	**693 802.80 €**	**198.25 €**	**1 450.00 €**	**692 551.05 €**
TOTAL IMMOBILISATIONS	**23 605 549.39 €**	**176 349.36 €**	**52 255.03 €**	**23 729 643.72 €**

L'augmentation de la ligne « Constructions » concerne principalement des travaux au Foyer Occupationnel La Ferrette à Castillonnès et des travaux dans les salles de bains du centre de Camieta à Urrugne.

L'augmentation de la ligne « Installations techniques Matériel et outillage » concerne du matériel acheté pour les différents Centre de Vacances et un remplacement de climatisation au Foyer Occupationnel La Ferrette à Castillonnès.

L'augmentation de la ligne « Autres immobilisations » concerne, l'acquisition d'un véhicule pour le siège et deux pour les centres de vacances, le remplacement du serveur informatique et l'acquisition de mobilier pour le siège et les centres de vacances.

Les sorties de l'exercice concernent principalement la sortie de deux véhicules du site de Saumejan qui ont été vendus.

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS	Valeur cumulée début exercice	Dotations	Reprises	Valeur cumulée fin exercice
Immobilisations incorporelles	46 434.43 €	3 389.27 €	2 396.40 €	47 427.30 €
Agencements terrains	29 242.81 €	5 469.96 €		34 712.77 €
Constructions	12 083 652.58 €	778 702.90 €		12 862 355.48 €
Installations techniques Matériel et Outillage	433 024.96 €	26 985.86 €	3 099.84 €	456 910.98 €
Autres immobilisations	801 058.47 €	61 267.24 €	17 300.00 €	845 025.71 €
TOTAL	**13 393 413.25 €**	**875 815.23 €**	**22 796.24 €**	**14 246 432.24 €**

CALCUL DES AMORTISSEMENTS

	Durée d'amortissement pratiquée
Licences, brevets, logiciels	De 1 à 5 ans
Acquisition de bâtiments	De 20 à 50 ans
Gros œuvres (charpente, maçonnerie)	De 20 à 50 ans
Toiture	De 20 à 30 ans
Façades	De 15 à 25 ans
Ascenseur	15 ans
Électricité	De 10 à 20 ans
Climatisation, chauffage	De 10 à 20 ans
Plomberie, sanitaires	De 10 à 15 ans
Protection incendie	De 5 à 10 ans
Menuiseries	De 10 à 20 ans
Peintures, revêtements de sols	De 5 à 10 ans
Carrelages	De 15 à 20 ans
VRD, espaces verts	De 20 à 30 ans
Honoraires	De 20 à 50 ans
Gros matériels	De 5 à 10 ans
Outillage	De 3 à 10 ans
Matériel de transports	De 3 à 10 ans
Matériel de bureau	De 3 à 5 ans
Matériel informatique	De 3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Mobilier autres (hébergements, etc.)	De 5 à 10 ans

Ces durées sont données à titre indicatif, chaque immobilisation étant traitée au cas par cas selon sa durée de vie estimée. Cette durée de vie est éventuellement révisée chaque année lors des opérations de clôture.

TABLEAU DES RESERVES

NATURE	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Fonds associatifs	2 095 387.96 €			2 095 387.96 €
Réserves	3 263 471.13 €			3 263 471.13 €
Report à nouveau	1 655 850.64 €		279 739.79 €	1 376 110.85 €
Résultat de l'exercice	-279 739.79 €	83 122.17 €	-279 739.79 €	83 122.17 €
Situation nette	**6 734 969.94 €**	**83 122.17 €**		**6 818 092.11 €**
Subventions d'investissement	494 674.52 €	1 760.49 €	72 418.55 €	424 016.46 €
Différence réalisation d'élément d'actif	537 664.23 €		332.00 €	537 332.23 €
Différence réalisation des valeurs mobilières	244 933.90 €			244 933.90 €
TOTAL RESERVES	**8 012 242.59 €**	**84 882.66 €**	**72 750.55 €**	**8 024 374.70 €**

TABLEAU DES DEPRECIATIONS ET DES PROVISIONS

NATURE	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Provisions pour risques	345 513.22 €	55 300.13 €	122 500.33 €	278 313.02 €
Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	73 646.12 €	257.53 €	10 906.68 €	62 996.97 €
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	66 672.00 €			66 672.00 €
Provisions pour créances douteuses	72 258.93 €	9 723.45 €	6 349.42 €	75 632.96 €
Provisions pour dépréciation des placements financiers				
TOTAL PROVISIONS	**558 090.27 €**	**65 281.11 €**	**139 756.43 €**	**483 614.95 €**
Dont dotations et reprises				
Exploitation		58 756.63 €	47 277.61 €	
Financières				
Exceptionnelles		6 524.48 €	92 478.82 €	

Parmi les provisions pour risques, figure la provision pour départ à la retraite des salariés de l'Association pour un montant à la clôture de l'exercice de 209 596.66€. Cette évaluation a été faite selon la méthode rétrospective des unités de crédits projetés (IAS 19) en tenant compte des paramètres suivants :

- Taux d'actualisation de..... 3.39 % ;
- Turn-over..... Faible
- Départ à l'âge de ..... 62 ans
- Table de mortalité ..... INSEE 2019-2021
- Augmentation des salaires ..... 1% constant

Les indemnités chiffrées incluent les charges sociales correspondantes.
L'engagement de la Ligue de l'Enseignement - Fédération des Œuvres Laïques de Lot et Garonne de soutenir certaines associations affiliées se traduit par la constatation de dépréciations ou de provisions évaluées en fonction des fonds propres au 31 décembre 2024 et de la capacité de remboursement des associations concernées.

Ainsi au 31 décembre 2024 sont constatées :

- Une dépréciation concernant un prêt consenti aux Ateliers Protégés de Garonne qui fait l'objet d'une liquidation judiciaire pour un montant de 66 672,00 euros.

ETAT DES CREANCES

CREANCES	Montant brut	Degré de liquidité de l'actif	
		A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations	1 326.15 €		1 326.15 €
Prêts	530 390.85 €	- €	530 390.85 €
Valeurs mobilières données en garantie	160 380.05 €	- €	160 380.05 €
Autres	454.00 €		454.00 €
Sous total	**692 551.05 €**	**- €**	**692 551.05 €**
ACTIF CIRCULANT			
Avances	53 274.78 €	53 274.78 €	- €
Redevables et clients	420 827.06 €	420 827.06 €	- €
Autres créances	799 969.80 €	799 969.80 €	- €
Sous total	**1 274 071.64 €**	**1 274 071.64 €**	**- €**
Charges constatées d'avance	109 911.69 €	109 911.69 €	- €
Sous total	**109 911.69 €**	**109 911.69 €**	**- €**
Total créances	**2 077 786.13 €**	**1 383 983.33 €**	**693 802.80 €**

ETAT DES DETTES

DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	de 1 à 5 ans	A plus 5 ans
Emprunts auprès établissements crédit	4 357 030.68 €	454 694.67 €	1 130 081.92 €	2 772 254.09 €
Dettes financières diverses	31 167.55 €	19 917.55 €	11 250.00 €	
Sous total	**4 388 198.23 €**	**474 612.22 €**	**1 141 331.92 €**	**2 772 254.09 €**
Redevables créditeurs	202 917.25 €	202 917.25 €		
Fournisseurs et comptes rattachés	251 760.58 €	251 760.58 €		
Dettes fiscales et sociales	413 713.00 €	413 713.00 €		
Dettes / Immobilisations	22 783.79 €	22 783.79 €		
Autres dettes	123 745.54 €	123 745.54 €		
Produits constatés d'avance	201 314.13 €	201 314.13 €		
Sous total	**1 216 234.29 €**	**1 216 234.29 €**		
Total dettes	**5 604 432.52 €**	**1 690 846.51 €**	**1 141 331.92 €**	**2 772 254.09 €**

Les emprunts correspondent aux travaux effectués sur les immeubles de "La Couronne", "Castillonnès" et "Lit et Mixe".
Les dettes financières diverses correspondent aux intérêts courus sur emprunts et au solde du prêt consenti sans intérêt par la CAF de Lot et Garonne pour le financement des lodges à Camieta d'un montant de 16 875,00€ à la clôture remboursable sur 3 ans.

Apurement des dettes fournisseurs	0 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Fournisseurs et comptes rattachés	153 776.49 €	9 324.37 €	88 232.81 €	426.91 €	251 760.58 €
Fournisseurs d'immobilisations	- €	- €	- €	22 783.79 €	22 783.79 €

CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

Etat des principales charges à payer :

Fournisseurs factures à recevoir	56 932.43 €
Fournisseurs d'immobilisations factures à recevoir	7 235.84 €
Personnel congés à payer	47 692.63 €
Charges sociales sur congés à payer	20 145.24 €
Charges fiscales sur congés à payer	5 317.73 €
Clients avoirs à établir	1 080.25 €
Charges à payer diverses	3 064.00 €
Intérêts courus sur emprunts	14 292.55 €

Etat des principaux produits à recevoir :

Clients produits à recevoir / factures à établir	52 873.18 €
Fournisseurs avoirs à recevoir	
Personnel produits à recevoir	5.53 €
Organismes sociaux produits à recevoir	
Organismes fiscaux produits à recevoir	
Produits à recevoir divers	30 845.96 €
Subvention à recevoir	307 301.00 €
Intérêts courus sur obligations	

EFFECTIF MOYEN (Equivalent temps plein)

Effectif moyen	2024	2023
Cadres et assimilés	8	10
Non Cadre	48.92	58.09

ENGAGEMENTS – DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

La Fédération s'est porté caution auprès de la Banque Populaire Occitane en garantie d'un prêt de 650 000 € consenti à l'APACAM. La garantie accordée représente 120% du montant du prêt dont le capital restant dû est 5431,51€ au 31/12/2024.

PRECISIONS SUR L'ACTIVITE IMMOBILIERE FISCALISEE

La Ligue de l'Enseignement Fédération des Œuvres Laïques ayant acquis des bâtiments à destination de ses activités d'éducation spécialisée, a mis ces derniers, à la disposition de l'ALGEEI, à la création de cette association, moyennant une facturation de loyers dont les montants ont été fixés en liaison avec les financeurs.

Aujourd'hui, les établissements concernés sont :

- Le Foyer Les Cigalons à Lit et Mixe
- Le CMPP - CAMPS à Villeneuve sur Lot
- Le Foyer de vie La Couronne à Boé
- Le Foyer Occupationnel La Ferrette à Castillonnès

Depuis septembre 2013, l'immeuble situé 37 rue de la masse à Agen fait également l'objet d'une location.

Ainsi pour 2024, ces opérations représentaient :

Loyers facturés	1 197 803.63€
Résultat de l'activité avant impôt sur les sociétés	441 564.99€
Montant de l'impôt sur les sociétés	105 976.00€
Résultat net	**335 588.99€**

PRECISIONS CONCERNANT LES PRODUCTIONS VENDUES – SERVICES

	2024	2023
PRODUITS DES SEJOURS	2 360 462.06€	3 088 813.39€
PRODUITS DES FORMATIONS	203 855.78€	174 643.29€
LOCATIONS IMMOBILIERES	1 216 197.75€	1 225 686.35€
TRANSPORTS DES TIERS	191 300.29€	204 824.50€
DIVERS	29 149.26€	27 198.73€
TOTAL	**4 000 965.14€**	**4 721 166.26€**

PRECISIONS CONCERNANT LES SUBVENTIONS

Nature	Union Européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		182 591.33€	160 183.24€	90 645.20€	256 888.00€	690 307.77€
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement						
TOTAL		182 591.33€	160 183.24€	90 645.20€	256 888.00€	690 307.77€

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation		39 750.00€				39 750.00 €	39 750.00 €
Contributions financières d'autres organismes		4000.00€				4000.00€	4000.00€
Ressources liées à la générosité du public							
Total		43 750.00 €				43 750.00 €	43 750.00 €

Subventions du DSDEN 47, Conseil Départemental de Lot et Garonne, CAF 47 et MSA 24/47 destinées au financement de bourses aux projets jeunesse dans le cadre du projet départemental « Projets jeunes » et don reçu d'une entreprise pour l'attribution d'aides aux départs vacances enfants pour les familles rencontrant des difficultés financières.

PRECISIONS SUR LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE

Les rémunérations versées aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés de l'association se sont élevés à 166 978.19 euros et les avantages en nature consentis à ces mêmes personnes se sont élevés à 6 413.37 euros.

PRECISIONS SUR LES HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat au titre du contrôle légal des comptes de l'exercice 2024, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L.822-11 du code du commerce s'élèvent à 16 750.00 €.

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

L'association a estimé à 2 066 heures le temps consacré par les bénévoles de l'activité Lire et Faire Lire pour leurs interventions dans les écoles, crèches ou centres de loisirs.
Elle estime un taux horaire moyen à 15.87 euros.
En l'absence de données de valorisation de mise à disposition de locaux par les collectivités ou partenaires associatifs dans le cadre d'accueil de manifestations ou activités, les sommes correspondantes n'ont pas été comptabilisées.
Locaux concernés : Salle au sein des écoles Paul Langevin et Paul Bert à Agen pour notre activité d'accompagnement à la scolarité.
Salle Centre social quartier Montanou et quartier Tapie pour notre activité de cours sociolinguistique.

PRECISIONS CONCERNANT LES ASSOCIATIONS LIEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT A LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DE LOT ET GARONNE

UFOLEP LOT ET GARONNE

	2024	2023
FONDS PROPRES	239 356.62€	200 718.07€
Dont RESULTAT DE L'EXERCICE	39938.55€	- 4 763.35€
PRODUITS D'EXPLOITATION	309 941.08€	272 587.29€

USEP LOT ET GARONNE

	2024	2023
FONDS PROPRES	69 161.83€	78 611.86€
Dont RESULTAT DE L'EXERCICE	- 9 450.03€	- 6204.25€
PRODUITS D'EXPLOITATION	135 975.41€	150 698.55€

orcom Audit RSO
Expertise Comptable Audit & Conseil